

Avignon, 14 Mai 1993

La journée des professionnels de la forêt et du bois

Exploitation forestière et environnement

Synthèse et conclusions

*par Jean GADANT**

Durant cette journée de colloque, nous venons d'avoir une riche succession d'exposés et d'interventions touchant à la protection de la forêt, à sa gestion, à la récolte de ses produits, à cette nécessaire complémentarité qu'il convient d'instaurer entre l'économie forestière et la protection de notre environnement naturel.

Dans cette synthèse que vous m'avez demandé de faire, Monsieur le Président, à l'issue de ces débats, ma première conclusion sera de constater la réussite de cette journée pour remercier tous ceux qui ont contribué à son succès. En particulier, cher Monsieur OLLIVIER, je félicite le GROUPE LA ROCHEtte et ses Sociétés d'exploitation forestière, que vous dirigez, d'avoir pris cette initiative et d'avoir organisé ce dialogue

entre ceux qui sont soucieux de protéger notre patrimoine boisé et ceux qui ont pour tâche de l'exploiter. Ils ne peuvent plus s'ignorer.

Mais tout d'abord donnons un bref rappel objectif de l'état actuel de notre patrimoine forestier. En effet, il demeure encore très mal connu dans son importance, sa composition, ses fonctions, ses vrais problèmes.

M. BARETS nous a donné des chiffres nationaux et régionaux qui situent l'importance du sujet : 27 % de taux de boisement, un doublement des surfaces en 100 ans, les volumes de bois produits générant 600.000 emplois, la diversité des acteurs privés et publics, les rôles économique, écologique et social de la forêt, etc ...

Mais qu'en disent les médias et qu'en pensent les Français ?

Les médias, souvent, n'évoquent la forêt que lorsqu'elle brûle, quand des

tempêtes l'endommagent, quand des pollutions l'affectent. Pour eux, le déficit du commerce extérieur est le révélateur d'une mauvaise gestion qui ne sait pas tirer correctement parti d'un patrimoine forestier important.

Concernant le public, une enquête d'opinion de B.V.A., réalisée en Avril 1992 à la suite du Congrès Forestier Mondial (1991) révèle que 85 % des Français pensent que la forêt est menacée ; les responsabilités sont attribuées dans l'ordre : aux incendies (40 %), à la pollution (30 %), à l'absence d'entretien (13 %), au défrichement (12 %).

Les inquiétudes du public au regard de l'exploitation forestière et de ses moyens mécanisés de plus en plus puissants (tracteurs, abatteuses, tronçonneuses) sont évoquées par M. OLLIVIER : "elle détruit le paysage, fait fuir la faune, dégrade les sols, pollue les cours d'eau".

* Membre de l'Académie d'Agriculture de France, Ingénieur Général du G.R.E.F.



Photo 1 : La journée des professionnels à Avignon.

Photo V.Thomann

Contrairement aux déclarations faites à propos des forêts mondiales, notamment tropicales qui régressent, l'exploitation de la forêt n'est cependant pas citée comme une menace. Mais dans les rôles prioritaires qu'il convient de donner à la forêt, les réponses sont inquiétantes : réserve naturelle (61 %), lieu de détente (27 %), production de bois (11 %).

Et pourtant, malgré le pessimisme de ces chiffres, dans la réalité, la forêt n'a jamais été aussi étendue et elle continue de s'accroître et de s'enrichir. Alors que l'Opinion peut s'inquiéter d'une pression économique excessive, l'Inventaire Forestier National nous révèle qu'elle est sous-exploitée.

Alors ! Et ce sera notre première conclusion, concrète, indiscutable : **la forêt est d'abord menacée d'un déficit de communication considérable. Il convient donc de nous acharner à apprendre la forêt, à poser les vrais problèmes.**

Les médias, friands de catastrophisme, ont leur responsabilité dans ce déficit de communication. Mais nous aussi, forestiers, gestionnaires, exploitants, industriels du bois, nous

n'avons pas su correctement expliquer.

M. OLLIVIER a souligné la nécessité de ces actions de communication. M. JACCAUD a exposé le rôle des Associations auprès desquelles il a réalisé une enquête. Elle révèle que ces associations paraissent avoir reçu le bon message : "Non opposition à la récolte de bois", "relation étroite entre gestion et exploitation", mais signale

cependant le faible nombre de personnes compétentes au sein de ces Associations. Celles-ci demandent que les exploitations soient bien conduites, et s'inquiètent plus particulièrement de l'ouverture des chemins de débardage, de la monoculture des résineux.

Je vous propose de répertorier quelques conclusions sous 3 titres : la conservation, la gestion, l'exploitation.

I. La conservation

La forêt régresse dangereusement à travers le monde : 17 millions d'hectares par an. C'est pourquoi, la Collectivité internationale avait choisi pour thème du dernier Congrès Forestier Mondial : "La forêt patrimoine de l'avenir", pour souligner l'impérieux devoir de notre génération de transmettre ce patrimoine intact et si possible amélioré aux générations futures.

Sur cette question, il me semble que le colloque débouche sur 2 principales affirmations.

La première concerne le défriche-

ment qui détruit l'affection du sol à la forêt. M. POINTEREAU souligne cette menace de défrichement et cette nécessité "de garantir l'intégrité des espaces forestiers". Il en est de même pour M. AGOSTINI qui évoque "les textes législatifs conçus en vue de la conservation des forêts qui apportent une protection foncière forte contre les changements d'affection".

Nous disposons effectivement d'un bon arsenal de textes pour s'opposer à ces destructions de l'état boisé (réglementation du défrichement, plan d'occupation des sols, forêts de

protection, etc ...), faut-il encore comme l'indique M. AGOSTINI avoir la volonté politique de les mettre fermement en oeuvre et d'être vigilant pour dénoncer les atteintes.

Cette volonté politique incombe à l'Etat et aux collectivités territoriales ; cette vigilance est l'affaire des Associations dont le rôle, en la matière, est essentiel. S'il arrive que des forestiers gestionnaires et des défenseurs de la nature se chamaillent sur des sujets plus mineurs, ils doivent s'unir et se montrer impitoyables sur ce point essentiel.

La deuxième affirmation consiste à dénoncer l'utopie d'un objectif de conservation intégrale de la forêt, alors que le sondage B.V.A. révèle que 60 % des français pensent qu'il faut laisser pousser les arbres, sans intervenir.

M. GAUTIER du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur affirme que "la forêt a besoin de l'intervention de l'homme pour assurer sa survie". Pour M. AGOSTINI, le moyen de cette intervention est "la démarche d'aménagement assurant la garantie d'une gestion durable". Il se dit persuadé que la "protection de la forêt telle qu'elle est perçue par le public n'est pas incompatible avec la façon de voir des gestionnaires de la ressource".

En effet, nous savons tous ici que l'exploitation est nécessaire à la forêt qui a besoin d'être rajeunie par des coupes de régénération, façonnée et améliorée par des éclaircies. Nous savons que la coupe n'a pas uniquement pour objet de mobiliser un revenu, qu'elle est aussi une opération culturelle indispensable à la vie de la forêt. Ainsi, la vraie conservation passe par la gestion, la gestion passe par l'exploitation.

II. La gestion

Il est classique d'évoquer les 3 fonctions économique, écologique et sociale de la forêt. La vraie mesure de sauvegarde de la forêt est la gestion. C'est elle qui permet d'assurer la pérennité de la forêt et une conciliation harmonieuse et ses diverses fonctions.

1. La conciliation des fonctions

Elles peuvent être parfaitement compatibles et il convient de ne pas

les opposer. En effet, la bonne coupe donne de la vitalité à la forêt, façonne le beau peuplement agréable à parcourir, capable d'assurer parfaitement ses fonctions protectrices des milieux naturels (sols, eau, air, faune, flore). Bien plus qu'une conciliation de ces fonctions, il faut même affirmer que la meilleure protection d'une forêt consiste à lui donner une valeur économique et de procéder à son exploitation rationnelle sachant qu'il y a deux façons d'endommager ce patrimoine : la sous-exploitation qui l'achemine vers la vieillesse et le dépérissement, la surexploitation qui l'appauvrit et le dégrade.

2. La démarche d'aménagement

Le Congrès Forestier Mondial avait affirmé "que le véritable défi forestier consiste à concilier l'utilisation des ressources forestières et la protection de l'environnement naturel par une démarche de développement intègre et soutenu".

Cette démarche est décrite dans la communication de M. PAGEZY :

- d'abord démarche de développement, qui n'est pas la protection intégrale prônée par certains, la mise sous cloche stérile, mais son utilisation intelligente pour en tirer des biens et des services.

- ensuite développement intégré c'est à dire conciliant les fonctions, assurant la production et la conservation, associant tous les acteurs concernés.

- enfin développement durable, c'est à dire garantissant la pérennité de la forêt.

M. PAGEZY indique la stratégie de cette démarche d'aménagement : "définir des priorités, arrêter des choix sylvicoles, établir un programme d'exploitation et de travaux". Il précise aussi que cette démarche implique une bonne connaissance de l'environnement naturel, social et économique, ainsi que l'obligation pour le forestier aménagiste d'être à l'écoute des besoins.

3. La motivation des propriétaires forestiers

Dans le contexte actuel d'une filière bois extrêmement sinistrée, cette question nous paraît capitale. Elle est bien traitée dans la communication de M. DUHEN donnant le point de vue des propriétaires forestiers.

L'écart croissant entre les revenus forestiers et les charges, la modeste rentabilité de l'investissement forestier, son assujettissement à des risques sont de lourdes contraintes pour les propriétaires forestiers.

Alors, évitons de faire peser sur la propriété privée, au nom de l'environnement, les excès de réglementation susceptibles d'aboutir à une catastrophique démotivation des propriétaires. N'ayons pas la prétention illusoire de discipliner par des textes une gestion qui a essentiellement besoin de soutien et d'encouragement. N'oublions pas que les fonctions d'intérêt général de la forêt sont gratuites.

III. L'exploitation forestière

Mais à quoi servirait une bonne gestion si l'exploitation de la forêt est mal conduite. Faut-il encore que l'exploitation des coupes décidées par le sylviculteur soient bien exécutées par l'exploitant.

1. Le cahier des charges

Cette bonne exploitation de la coupe est une exigence du propriétaire forestier lui-même, que M. ROTARU nous rappelle en précisant que le cahier des charges à notamment pour objectif d'imposer des mesures de nature à minimiser les dégâts. De même, M. PAGEZY mentionne les clauses contractuelles "arrêtées au niveau national (clauses générales), au niveau régional (communes), au niveau local (particulières)" ayant pour finalité de veiller à ce que l'exploitation ne nuise pas aux objectifs de la sylviculture.

Bien sûr, ces prescriptions peuvent être durcies. Mais M. AGOSTINI, avec sagesse, en rappelle les limites : "Attention au perfectionnisme déraisonnable". De même, M. PAGEZY attire l'attention du forestier "qui doit être conscient qu'une utilisation outrancière de ces clauses peuvent empêcher la réalisation d'une opération".

Sans doute, une exploitation laisse inévitablement quelques désordres sur le parterre d'une coupe. Il faudra donc faire comprendre qu'elle est une opération chirurgicale, à la fois salvatrice et douloureuse, que la nature sait rapidement cicatriser.

2. Les études d'interaction

Néanmoins les techniques d'exploitation sont perfectibles pour assurer une meilleure protection de la forêt. En particulier, les études dites "d'interactions" menées par le C.T.B.A. recherchent ces améliorations.

Ces études bien connues, réalisées notamment par M. ROTARU, ont analysé tous les facteurs techniques et économiques liés aux peuplements forestiers, à la nature du terrain, à la coupe pouvant avoir des influences positives ou négatives sur l'environnement. Elles intègrent sylviculture-exploitation forestière et environnement sans oublier les nécessités de l'économie générale des travaux.

Des progrès importants ont déjà été faits : pneus extra-larges et basse pression des tracteurs de débardage pour limiter les tassements du sol, têtes d'abattage conçues pour limiter les blessures, couloirs d'exploitation, etc...

Ces études débouchent aussi sur des recommandations susceptibles d'éviter des situations conflictuelles et d'améliorer ce moment difficile que connaît nécessairement la forêt au moment de son exploitation.

3. Formation et professionnalisme

Mais la formation de l'exploitant (bûcheron et débardeur), incluant des notions de sylviculture et d'écologie, conditionne, pour une large part, la qualité de l'exploitation et une revalorisation du travail en forêt. Cette question a bien été traitée par M. SALVIGNOL, Directeur du Centre Forestier

de la Bastide des Jourdans : "le professionnalisme doit contribuer à la fois à la modernisation des techniques, à l'amélioration de l'emploi forestier et à la protection de la forêt".

4. Equipement de la forêt en voie de desserte

La construction de chemins forestiers est critiquée ; certains sont peut-être critiquables. Cependant, d'une façon générale, il nous semble qu'un réseau de desserte suffisamment dense et bien conçu, en facilitant la surveillance, la gestion et l'exploitation (distances de débardage raccourcies) peut contribuer à la protection de la forêt.

5. La vulgarisation des bonnes méthodes

La communication de M. BAILLY évoque une initiative intéressante sur 4 chantiers, encore à l'état de prototype, mais qui pourrait se généraliser. Il s'agit de la création d'une cellule de spécialistes capables :

- d'une part de réaliser une analyse critique et de formuler un diagnostic sur les méthodes et les moyens utilisés sur un chantier ou dans une entreprise,
- d'autre part, de prodiguer les conseils utiles pour améliorer la productivité, la sécurité, les conditions de travail et limiter les dégâts.

La démarche "Plan-Environnement-Entreprise" (P.E.E.) décrite par M. OLLIVIER est mise en oeuvre par des sociétés papetières d'exploitation forestière, en coopération avec le Ministère de l'Environnement. Elle consiste à recenser les situations

conflictuelles entre l'exploitation forestière et le public, à hiérarchiser les problèmes ainsi identifiés, à formuler les solutions correctrices.

6. Organisation professionnelle

Dans les initiatives précédentes, on voit apparaître une volonté des professionnels eux mêmes de faire mieux, notamment pour assurer la protection des peuplements forestiers.

Des intervenants ont suggéré une meilleure organisation de la profession d'exploitant forestier et de bûcheron, l'idée étant de garantir un professionnalisme. C'est une idée qui devrait être mieux explicitée dans une réflexion complémentaire. Bien entendu, il ne s'agit pas d'imaginer une réglementation, mais en concevant, au niveau professionnel, une reconnaissance de compétence, des règles de bonne conduite.

Au terme de cette journée réussie, il me reste à remercier et à féliciter tous les auteurs des communications et les intervenants dans les débats. Mais il faut aussi dire notre reconnaissance aux promoteurs de ce colloque, notamment à M. BENOIT DE COIGNAC Président de Forêt Méditerranéenne, à M. OLLIVIER Directeur Général des sociétés d'exploitation forestière LA ROCHELLE, ainsi qu'à ses collaborateurs, à M. SALVIGNOL, Directeur du Centre Forestier de la Bastide des Jourdans et enfin à M. BONNIER, l'organisateur général des rencontres Foresterranée.

J.G.

Liste des participants - Journée des professionnels

Régis AGNETTI
Quartier le Repos
13170 Les Pennes Mirabeau

Bernard AMIEZ
C.B.B.
44 PI Voltaire
36000 Chateauroux

Christine AUBERTON
2 Rue L David
75792 Paris Cedex 16

Marie-Josèphe BACHELOT
Conseil général de Corse du Sud
Mission environnement

2 rue Dunant - BP 414
20183 Ajaccio cedex
Tél. : 95-29-13-00
Fax : 95-29-15-44

Roger BALLEYDIER
Maurin
29, Plan du Château d'O
34970 Lattes
Tél. : 67-69-24-90

Robert BARETS
Diréc. régionale de l'agriculture et de la forêt
Parc Marveyre Av Marveyre

13272 Marseille Cedex 08
Tél. : 91-76-20-84
Fax : 91-77-57-39

Jacques BAUBION
Office national des Forêts
Groupe technique de Sault
84390 Sault

Kamel BENAMGHAR
Agence Nationale des Forêts
Projet Pilote B.P. 53M
21200 Collo ALGERIE
Tél. : 19-213-891-69-20
Fax : 19-213-891-69-20

Guy BENOIT de COIGNAC Centre Régional de la Propriété Forestière - Parc Euromédecine 378 Rue de la Galéra 34090 Montpellier Tél. : 67-63-48-77 Fax : 67-52-44-17	Maurice CAVET Centre Régional de la Propriété Forestière - Parc Euromédecine 378 Rue de la Galéra 34097 Montpellier cedex Tél. : 67-63-48-77 Fax : 67-52-44-17	Louis-Michel DUHEN Centre Régional de la Propriété Forestière 7 Imp R Digne 13004 Marseille Tél. : 91-62-22-30 Fax : 91-08-86-56
Eric BINET Direction régionale de l'environnement 38 rue Pitot 34965 Montpellier cedex Tél. : 67-41-81-00 Fax : 67-54-63-47	Jean-Louis CESSIEUX Che de Beaussaret 83000 Draguignan Tél. : 94-67-15-93 Fax : 94-67-16-42	EBE BOIS SARL Quartier Napolon 13400 Aubagne
Christophe BOLCHERT Syndicat des Propr. Forestiers Gardois Bureau du Gard du C.R.P.F. Rochessadoule - Robiac 30160 Besseges Tél. : 66-25-18-94 Fax : 66-25-13-94	Lucien CHABASSON 31 Rue Gazan 75014 Paris	Patrick FABRE-TESTE DPFT LA FORESTERIE La Courtoise 83470 Saint Maximin
Joëlle BONNET Dabisse - Rue du Pénestel 04190 Les Mees	Christiane CHABERT Groupement de développement forestier Rue du Temple - 30190 Bourdic Tél. : 66-81-98-45	Marc FAIVET Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur 27 Pl J Guesde 13481 Marseille Cedex 2 Tél. : 91-57-52-17 Fax : 91-57-51-93
Jean BONNIER Forêt Méditerranéenne 14 rue Louis Astouin 13002 Marseille	Jean CHABERT Groupement de développement forestier Rue du Temple - 30190 Bourdic Tél. : 66-81-98-45	Eric GERVASONI SARL GERVASONI Saint Jean 84750 Caseneuve
Erika BOUILLON Coopérative La forêt Privée Imm Mairie 30160 Rochessadoule	Nathalie CHOURROUT Institut pour le Développement Forestier 23 av le bosquet 75007 Paris Tél. : 1/45-55-23-49 Fax : 1/45-55-98-54	Abdallah GHEBALOU Agence Nationale des Forêts Projet Pilote B.P. 53M 21200 Collo ALGERIE Tél. : 19-213-891-69-20 Fax : 19-213-891-69-20
Daniel BOURGUIN Mairie de Vitrolles Ctre techn municipal - Dir. Env. 2ème Av. n° 6 Z.I. 13127 Vitrolles Tél. : 42-75-92-30 Fax : 42-75-92-30	Vincent COTON Agence dép. des espaces sensibles Immeuble Centr'Aix 2 rue le Corbusier 13100 Aix en Provence Tél. : 42-20-29-17 Fax : 42-20-29-19	Abdelkrim GHEMIRED Agence Nationale des Forêts Projet Pilote B.P. 53M 21200 Collo ALGERIE Tél. : 19-213-891-69-20 Fax : 19-213-891-69-20
Luc BOUVAREL ARMEF - La Petite Ferme 45210 Fontenay/Loing	Mohamed DAHMAN Institut National de Recherches Forestières - Tunisie BP 2 Ariana 2080 TUNISIE Tél. : 19-216-1-230-014 Fax : 19-216-1-750-557	ETS GIANATI Z.I. Brignoles Le Castel Fleuri 83170 Brignoles
André BOYER Quartier les Petits Hubacs 83170 Brignoles	Pierre DAVID DAVID ET FILS Village ERO - Rte d'Orange 84700 Sorgues	Monsieur GLEIZE Moillières Cavaillac 30120 Le Vigan
Monsieur CALMON Office national des forêts 54 Bd J Bourrat 66026 Perpignan cedex Tél. : 68-35-21-63 Fax : 68-35-52-32	Jean DOUHERET Centre Régional de la Propriété Forestière 7 Imp R Digne 13004 Marseille Tél. : 91-62-22-30 Fax : 91-08-86-56	Saïd GRIM Agence Nationale des Forêts Projet Pilote B.P. 53M 21200 Collo ALGERIE Tél. : 19-213-891-69-20 Fax : 19-213-891-69-20
Jean-Louis CALVET Centre régional de la propriété forestière - Parc Euromédecine 1 378 rue de la Galéra 34097 Montpellier cedex Tél. : 67-63-48-77 Fax : 67-52-44-17	Patrice DEVALLOIS Centre Régional de la Propriété Forestière 7 Imp R Digne 13004 Marseille Tél. : 91-62-22-30	Alain GROGNOU Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 27 Pl Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 Tél. : 91-57-50-57
Bernard CATILINA Office national des forêts Maison forestière de Chanteperrrix 84390 St Léger du Ventoux	Jacques GUIOT Le Laouvas 13112 La Destrousse Tél. : 42-04-91-79	

Nabila HAMZA Inventaire forestier national Echelon interrégional BP 1 34972 Lattes Cedex Tél. : 67-07-80-85 Fax : 67-07-80-90	Philippe MASQUELIER Chambre syndicale des exploitants forestiers Maison de l'entreprise Parc d'activités 04200 Sisteron Tél. : 92-61-12-98 Fax : 92-61-33-82	Pierre REBELLE Chambre syndicale des exploitants forestiers Maison de l'entreprise Parc d'activités 04200 Sisteron Tél. : 92-61-12-98 Fax : 92-61-33-82
Aristide KAINONIS ZEUS-Industrie Z.I. Le Petit Valadet CD 17 Rte de Berre 13510 Eguilles Tél. : 42-20-05-01 Fax : 42-20-04-89	Pierre MOUNIER 30 rue Matisse 30900 Nîmes Tél. : 66-23-97-49	Patrice REYNAUD 2 rue Colonel Payan 04000 Digne
Pierre LACHEMAL CIE Alpages et forêts Chavcires 10 Chem de la Mavéria 74290 Veyrier du Lac	Florent NICOLAS 11 Pl du Roi René 83130 La Garde	Eileen ROURKE Chez Mr Bottcher 66300 Torderes par Thuir Tél. : 68-38-86-50
Bernadette LARROZE-MASSOT 21 rue de la Jacquemarderie 91460 Marcoussis Tél. : 1/69-80-71-40	Mohamed Seghir NOUAL Office Régional de Développement Forestier Projet Pilote B.P. 53M 21200 Collo ALGERIE Tél. : 19-213-891-69-20 Fax : 19-213-891-69-20	Christian SALVIGNOL Centre forestier de la région PACA 84240 La Bastide des Jourdans Tél. : 90-77-80-01 Fax : 90-77-84-09
Dominique LEDERLIN-ADER C.E.F.S.I. Parc Sophia Antipolis Rte des Crêtes 06530 Valbonne Tél. : 92-94-68-00	Patrick OLLIVIER SOFOEST BP37 13151 Tarascon Tél. 90 91 39 11 Fax : 90 91 42 73	Jean SCEAUX 1 Rue Aubanel 92330 Sceaux
Guy LEMPERIERE 2, Place Jussieu 75251 Paris cedex 5 Tél. : 44-27-56-28 Fax : 44-27-57-51	Jean PARERA Mas d'Arcay 34160 Beaulieu Tél. : 67-86-15-49	Raymond SCHIANO Centre de Document. Forêt Méditerranéenne CEMAGREF - Le Tholonet BP 31 13612 Aix en Provence Tél. : 42-66-99-10 Fax : 42-66-88-65
Monsieur LEONARD Les Comptoirs du Pin d'Aquitaine 353 Bd du Pdt Wilson 33200 Bordeaux Tél. : 56-52-40-15	Jean-Charles PAVIA Bois Mistral 67 rue Jaubert 13005 Marseille Tél. : 91-47-23-96	Jean-François SERRE SOFAR BP 109 88197 Golbey
Baghad MAACHOU Station I.N.R.F. Tlemcem Tlemcem ALGERIE Tél. : 07/201-792	Sébastien PELLISSIER Exploitation forestière 442 Imp des Marais 84170 Monteuex	Donato STABILE La Maladrerie 26150 Die
Marie-Laurence MADIGNIER Office national des forêts Section technique méditerranée 1175 Che du Lavarin 84000 Avignon Tél. : 90-89-32-39 Fax : 90 89 85 63	Noël PERNA Région Verte Res Nice Plage Cap 3000 06700 Saint Laurent du Var Tél. : 93-31-57-21 Fax : 93-07-33-64	Lucien TRIGANCE 30 corniche Fleurie Les Gds Espaces 06200 Nice
Henry MARCH Syndicat Intercommunal Massif Sainte Victoire 24 rue Mignet 13100 Aix en Provence Tél. : 42-96-99-42	PHILIP frères SARL 1501 Chem des Dupines 30100 Ales	Francis VIDAL SCIERIE VIDAL Corniou 34220 Saint Pons
Jean-Daniel MARTINET FNSPFS 6 rue de la Trémouille 75008 Paris Tél. : 47-20-36-32 Fax : 47-23-38-58	Bernard PICARD E.T.A.I. 96 Rue de Paris 92100 Boulogne Billancourt Tél. : 16-1-46-04-81-13 Fax : 16-1-05-41-78	Stéphane VIEBAN SOFOEST BP37 13151 Tarascon Tél. 90 91 39 11 Fax : 90 91 42 73
Gérôme PIGNARD Inventaire forestier national PI des Arcades BP 1 34972 Lattes Cedex Tél. : 67-07-80-85 Fax : 67-07-80-90	Claudine VIGNERON Centre Régional de la Propriété Forestière 378 Rue de la Galéra Parc Euromédecine 34090 Montpellier Tél. : 67-63-48-77 Fax : 67-52-44-17	
	Odet VINCENTI 6 rue du Roi René 84000 Avignon Tél. : 90-83-31-13	Christian VOLICKER Chem des Paluds 13400 Aubagne